



**PREFECTURE DE COURTELARY
RAPPORT FINAL DE CONSTRUCTION 1982**



**DIRECTION DES TRAVAUX PUBLICS
DU CANTON DE BERNE
SERVICE DES BATIMENTS**

10/82

AVANT-PROPOS

"Nous n'héritons pas le bâtiment de nos ancêtres, mais nous l'empruntons à nos enfants".

Ce bâtiment, érigé par nos ancêtres en 1606 pour Petermann von Ligerz, lui a d'abord servi de demeure, puis de siège pour ses fonctions de bailli. D'importants travaux de transformation furent réalisés au cours des années 1890, 1934 et 1939 et à présent, en 1982, c'est au tour de notre génération de terminer des travaux à la préfecture. Qui est-ce qui sera chargé après nous d'adapter ce bâtiment aux exigences de son temps? Nous ne sommes qu'un maillon d'une longue chaîne de générations successives et cela nous oblige à garder toute notre modestie.

Le principal objectif d'une préfecture est de permettre à l'Etat d'effectuer ses activités administratives. Les tâches du préfet et de ses collaborateurs se modifient au cours des ans, les rudes intempéries détériorent le toit et les façades. On arrive alors au point crucial où des petits travaux d'entretien isolés ne représentent plus la bonne solution mais qu'il faut envisager comme mesure adéquate une rénovation globale.

C'est pourquoi l'année dernière, tout un groupe de travail composé de spécialistes ayant donné le meilleur d'eux-mêmes a permis de mener à bien les travaux de transformation. La préfecture de Courtelary a été en partie reconstituée dans sa forme d'origine et en partie adaptée aux exigences techniques modernes, par exemple dans le domaine des mesures d'économie d'énergie. Les travaux sont terminés et nous espérons que les usagers pourront effectuer un bon travail dans une ambiance favorable et que les habitants du Val Saint-Imier auront du plaisir à ce bâtiment représentatif qui vient d'être rajeuni.

Nous avons tenu nos engagements; nous remettons en bon état à nos successeurs le bâtiment que nous avons hérité. C'est à eux qu'il appartiendra de juger si nous avons accompli un bon travail.

L'architecte cantonal



Urs Hettich

OBJET : PREFECTURE DE COURTELARY
Transformation, aménagement et rénovation globale

MAITRE DE L'OUVRAGE : Direction des travaux publics du canton de Berne
représentée par le
- Service cantonal des bâtiments, Kasthoferstrasse 21, 3006 Berne
Chef du projet:
Kurt Kamm, arch. dipl. SIA

REPRESENTANTS DE L'ETAT : - Direction de la justice du canton de Berne
Pierre Moeckli, avocat, inspecteur
- Service des monuments historiques du canton de Berne
Hermann von Fischer, conservateur des monuments historiques

REPRESENTANT DE LA PREFECTURE : Marcel Monnier, préfet

ARCHITECTES : - Bureau d'architecture
J.L. Maggioli + F. Schaer, St-Imier, repris dès 1981 par:
- Bureau d'architecture SIA MSBR S.A.
J.L. Maggioli, P. Minder, R. Bassin
Mme Roulet, collaborateur: P.A. Langel
2610 St-Imier

INGENIEURS ET CONSEILLERS : Ingénieur civil:
- J.R. Meister, ingénieur civil, 2610 St-Imier
Ingénieur en installations électriques, sanitaires, de chauffage et de ventilation:
- Planotech S.A., Gérard Schmitt, ingénieur conseil, 2610 St-Imier
Ebéniste-conseil:
- P.A. Merkt, ébéniste, 2610 St-Imier
Choix des couleurs:
- Urs Dickerhof, préposé de l'Ecole des Arts décoratifs de Bienne

TABLE DES MATIERES

1	BASES
11	Bases juridiques
12	Etudes du projet et planification
2	GENERALITES
21	Rôle de la Préfecture de Courtelary
3	ASPECT ARCHITECTURAL
31	Problématique
32	Rénovation ou restauration
33	Groupe de travail
34	Aspects de la transformation
35	La Préfecture dans son contexte
4	DONNEES TECHNIQUES / PROGRAMME / COUT / DELAIS
41	Construction
42	Répartition des locaux
43	Coût
44	Durée des travaux
5	DOCUMENTATION
51	Plans
52	Photographies

1 BASE

11 Bases juridiques

- Arrêté du Conseil-exécutif no 2689 du 23 août 1978 par lequel la Direction des travaux publics (Service des bâtiments) a été chargée d'établir un projet avec devis pour la transformation et l'agrandissement de la Préfecture de Courtelary
- Autorisation de crédit du 11 juin 1979 par la Direction des finances pour l'élaboration d'un projet avec devis pour la transformation et l'agrandissement de la Préfecture de Courtelary
Crédit à la Direction des travaux publics Fr. 35'000.-
- Arrêté du Grand Conseil no 3162 du 4 novembre 1980: autorisation de crédit pour la transformation et l'aménagement de la Préfecture de Courtelary
Crédit à la Direction des travaux publics Fr. 1'597'000.-
Crédit à la Direction de la justice Fr. 212'000.-
Crédit total Fr. 1'809'000.-
- Arrêté du Conseil-exécutif no 2373 du 4 août 1982: autorisation de crédit supplémentaire pour l'acquisition de mobilier
Crédit à la Direction de la justice Fr. 77'979.-

12 Etudes du projet et planification

- Etude analytique des besoins de place de l'administration du district de Courtelary
- Etude analytique et inventaire des bâtiments existants ainsi que des possibilités d'aménagement du grenier
- Projet et devis pour la transformation de la Préfecture du mois d'août 1980 établis par le bureau d'architecture MSBR S.A., St-Imier
- Plans d'exécution et plans de construction des architectes et ingénieurs

2 GENERALITES

21 Rôle de la Préfecture de Courtelary

C'est en 1606 que le bailli d'Erguel (Vallon de Saint-Imier) établit sa résidence à Courtelary et c'est ainsi que ce village est devenu, sous l'Ancien Régime, le chef lieu du baillage d'Erguel, puis sous le régime actuel, du district de Courtelary.

Aujourd'hui, l'ancienne résidence des baillis d'Erguel, devenue Préfecture de Courtelary, abrite les services de l'administration de district de Courtelary. Comme tous les districts du canton de Berne, cette administration comprend la Préfecture, le Tribunal de district, le Registre foncier et l'Office des poursuites et faillites.

A la tête de la Préfecture, le préfet est le représentant du Conseil-exécutif du canton de Berne dans le district. Il exerce le pouvoir administratif, veille au maintien de l'ordre et de la sécurité publics, assume la surveillance des administrations communales et des autorités de tutelles, juge les litiges administratifs qui ne sont pas expressément du ressort d'une autre autorité. En outre, il se tient par ses conseils à la disposition de la population.

Le Tribunal de district, à la tête duquel se trouve le président de tribunal assisté d'un greffier, est le pouvoir judiciaire du district. En matière civile, le président de tribunal tranche comme juge unique en dernier ressort les litiges portant sur une valeur inférieure à 3000 francs, et sous réserve d'appel ceux qui portent sur une valeur jusqu'à 8000 francs. En matière pénale, il juge toutes les contraventions ainsi que les délits punis d'une peine allant jusqu'à 6 mois d'emprisonnement.

Quant au Tribunal de district, formé du président assisté de quatre juges élus par le peuple, il juge comme tribunal civil les affaires de divorces, de paternité, d'interdiction judiciaire, et comme tribunal pénal, les infractions passibles d'une peine pouvant aller jusqu'à 5 ans de réclusion.

Par ailleurs, le greffier du tribunal tient le Registre du commerce et le Registre des régimes matrimoniaux.

Quand au Conservateur du registre foncier, il tient le registre qui donne l'état des droits sur les immeubles du district (propriété immobilières, servitudes, charges foncières, gages).

Enfin, l'Office des poursuites et faillites, placé sous l'autorité d'un préposé, assure le recouvrement des créances et la liquidation des faillites.

A Courtelary, la Préfecture abrite encore dans l'ancien poste de la Police cantonale la Caisse de l'Etat, dans laquelle sont réunies les trois anciennes recettes des districts de Courtelary, Moutier et La Neuveville.

3 ASPECT ARCHITECTURAL

31 Problématique

La transformation des locaux de la Préfecture du district de Courtelary étant décidée, il incombait au Service des bâtiments d'organiser une équipe de travail efficace et compétente, et de planifier les travaux durant une période acceptable pour les utilisateurs. Cette tâche n'était pas aisée, surtout si l'on considère les qualités historiques et architecturales de l'ancien château baillival de 1606, aspect impératif dans le processus de transformation. Cet aspect-là, connu partiellement avant le premier coup de pioche, restait à découvrir au cours des travaux, inconnue prévisible susceptible d'occasionner des surprises.

Ainsi, tant pour le Service des bâtiments, pour le Conservateur des monuments historiques, que pour le bureau d'architecture MSBR S.A., l'aspect rénovation-restauration devenait un problème de taille qu'il s'agissait de résoudre conjointement aux aspects plus techniques et utilitaires.

Dès lors, notre époque jalonnée de règlements précis, s'opposait aux époques passées définies selon d'autres valeurs et marquant l'histoire de la Préfecture actuelle.

32 Rénovation ou restauration

Dans l'esprit d'une utilisation rationnelle optimale, la tentation est grande de faire abstraction des valeurs inhérentes au bâtiment historique, surtout en ce qui concerne l'intérieur des locaux, en se référant aux exigences technico-financières actuelles en tant que justification de cette attitude. La transformation deviendrait ainsi une rénovation dans le sens d'une mise à jour des espaces intérieurs et d'une modernisation des aspects techniques répondant aux critères de notre époque exclusivement, rénovation semblable à celle de 1939 et de 1967 notamment.

Dans l'esprit d'une mise en valeur de l'historicité architecturale de la Préfecture, la tentation est grande de restituer dans tous les détails l'une ou l'autre époque marquant la Préfecture en laissant au second plan les aspects pratiques inhérents à notre époque et à notre système de valeur. La restauration serait ainsi totale, telle que l'on en rencontre dans certains musées, fermes, châteaux ou églises qui font la fierté symbolique d'une région ou d'un coin de pays.

Pratiquement, la Préfecture ne doit pas être ni un musée du bailli de la Seigneurie d'Erguel, ni un ensemble de quelques bureaux administratifs regroupés au gré des besoins à l'intérieur de quatre murs percés de fenêtres au rythme presque régulier. Elle devait rester un château servant de structure d'accueil à une administration moderne, véritable quadrature du cercle posée au groupe de travail responsable de cet objet.

Rénovation ou restauration ? Il s'agissait plutôt de réhabiliter les valeurs historiques et architecturales du château baillival dans notre époque et simultanément de réhabiliter celle-ci dans le cadre historique du château dans un équilibre défini séance après séance entre l'utilisateur et le conservateur des monuments historiques.

33 Groupe de travail

Seul un groupe de travail étendu représentant les divers aspects d'un tel objet pouvait répondre aux critères ainsi définis. Planification et coordination deviennent l'élément moteur de ce groupe, l'avis de spécialistes formant quelques rouages vitaux. L'architecture doit puiser des renseignements ailleurs quant il se sent confronté à des domaines par trop spécifiques: la menuiserie fine des moulures des plafonds ou des portes, recherches et études faites en collaboration avec Monsieur Merkt, ébéniste, ou encore l'harmonisation des tons des couleurs, assurée par Monsieur Dickerhof. Le rôle de l'architecte n'est donc plus d'assumer à lui seul tous les aspects dans leur spécificité mais bien de s'entourer si nécessaire de spécialistes compétents. Le groupe de travail s'en trouve ainsi enrichi et le résultat final par la même occasion est réhaussé.

34 Aspects de la transformation

La transformation achevée présente en permanence la co-existence de l'ancien et du nouveau. L'expression de chaque époque apparaît au travers des matériaux correspondants. Le respect réciproque doit être de règle, et c'est par celle-ci que l'unité de la transformation est réalisée.

Les parquets, selon leur état, ont été récupérés. D'autres ont été reconstitués de toutes pièces sur la base de la découverte d'anciens parquets bernois.

Les boiseries des portes, des embrasures ou des plafonds ont été restituées là où elles existaient selon le type de moulure adéquat.

Les peintures sur boiseries de teintes riches, découvertes au décapage ont été restituées.

Les superstructures techniques telles que ascenseur, portes coupe-feu, vitrées ou non, portes acoustiques, s'intègrent dans un décor de pierres de taille, seuils, linteaux.

Le dernier niveau créé de toute pièce en toiture, même d'aspect moderne, respecte le dessin formé par les contre-ventements, pannes, chevrons et jambes de force de la charpente originelle. Le nombre restreint de lucarnes (Velux) ne perturbent que légèrement la masse imposante de la toiture.

A ce niveau, un soin particulier a été porté au mobilier d'ensemble des salles d'audience. Dessiné et conçu par le bureau MSBR S.A., ce mobilier comprenant podium et pupitres, relève plus de l'architecture que du simple mobilier utilitaire. Les diagonales et les dessins géométriques suggèrent l'architecture de panneaux et de moulures restaurées dans les niveaux inférieurs.

35 La Préfecture dans son contexte

Les transformations concernaient essentiellement le bâtiment de la Préfecture. Or, nous remarquons que ce bâtiment s'insère dans un tout constitué de jardins, au sud, et d'une cour au nord, délimitée par le mur extérieur, l'entrée et les annexes du "château", les prisons et la caisse cantonale de l'Etat. Les documents historiques révèlent l'organisation du complexe et décrivent les activités permanentes et occasionnelles, tels des banquets et festivités, organisés à l'intérieur de l'enceinte. Il est dès lors loisible d'envisager dans une suite normale la réhabilitation de l'ensemble du complexe stimulé par l'histoire et par le désir de redonner vie et valeur à un ensemble architectural digne de ce nom.

4 DONNEES TECHNIQUES / PROGRAMME / COUT / DELAIS

41 Construction

Dimensions du bâtiment:

. longueur	27.60 m'
. largeur	16.30 m'
. hauteur au faite	16.55 m'
. surface d'étage brute	450.00 m2
. volume SIA	5'873.00 m3

Construction:

. murs des façades anciens, ép. env. doublés par endroits à l'intérieur	0.90 m'
. charpente bois, très bien conservée mise en valeur par l'aménagement des combles.	
. plancher des combles II isolé avec 10 cm Vetroflex Luro et panneaux Novopan. Nous obtenons ainsi un comble froid.	
. Toiture: tuiles.	

Aménagements intérieurs:

- . boiseries (plafonds et parois)
entièrement refaites dans le style
avec moulures et panneaux.
Recouvertes de peinture (vieux
rose, bleu, gris, vert) semblable
à celle retrouvée sous plusieurs
couches successives de peinture.

42 Répartition des locaux

- . Rénovation du rez-de-chaussée et du 1er étage
- . Nouvel aménagement des combles
- . Installation d'un ascenseur reliant 3 niveaux.

Rez-de-chaussée:

. Office des poursuites	90.00 m2
. Préfecture	80.00 m2
. Salle de conférence	26.00 m2
. Groupe de WC	13.50 m2
. Archives	30.00 m2

1er étage:

. Registre foncier	65.00 m2
. Président I, Greffe I et Greffier	82.00 m2
. Président II et Greffe II	55.00 m2
. Groupe de WC	13.70 m2
. Archives	33.50 m2

Combles I

. Aménagement entièrement neuf (volume chauffé)	
. Salle d'audience I	107.00 m2
. Salle d'audience II	47.00 m2
. Bureaux avocats et juges	24.50 m2
. Petite salle d'attente	22.00 m2
. Cafeteria	24.50 m2
. WC et WC pour handicapés	11.30 m2
. Archives	35.30 m2

Combles II

. (volume non chauffé)	
. Mise en place nouveau plancher	250.00 m2
. Local technique (ventilation)	
. Local machinerie ascenseur	6.00 m2

43 Coût

1) Travaux préparatoires	239'000.--
2) Bâtiment	1'478'000.--
4) Alentours	15'000.--
5) Frais secondaires	19'000.--

Fr. 1'751'000.--

=====

Prix au m3 SIA (CFC 2) Fr. 296.--/m3

Prix au m2 surface brute de construction (CFC 2) Fr. 1'095.--/m2

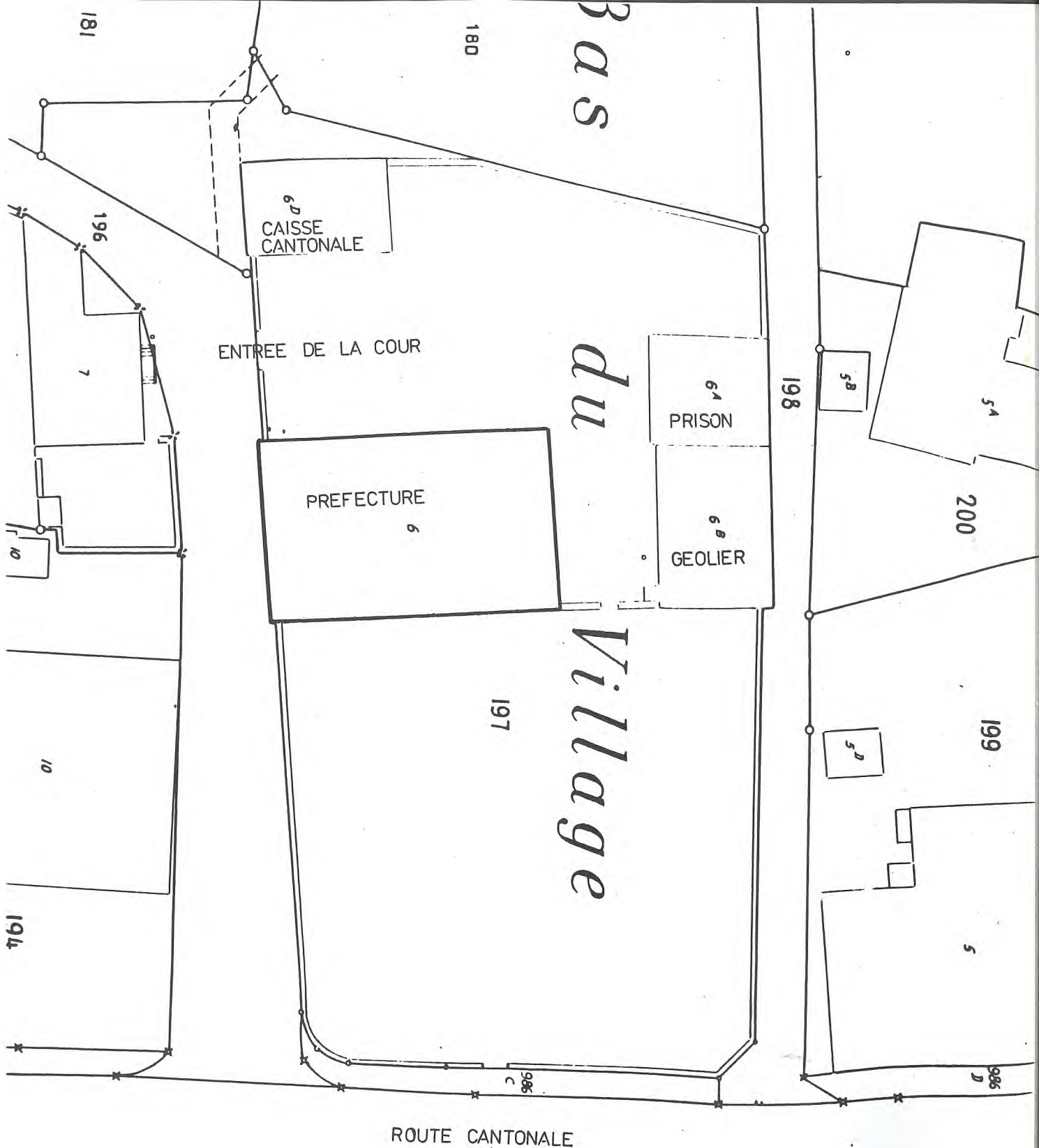
44 Durée des travaux

La planification des travaux a été précisée comme suit en décembre 1978:

. Plans d'exécution, autorisations, appels d'offres	printemps 1981
. Début des travaux	juin 1981
. Fin des travaux	octobres 1982

5 DOCUMENTATION

51 Plans



J.-R. MEISTER
Ingénieur dipl. EPF - SIA
Géomètre officiel

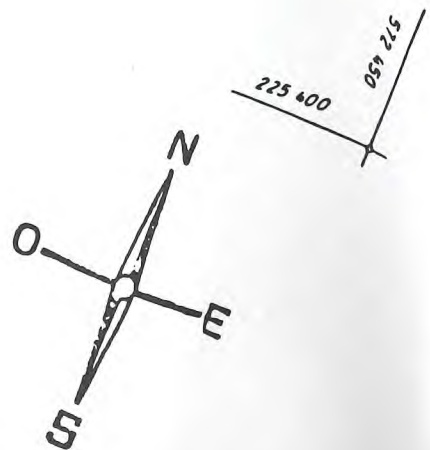
2610 Saint-Imier

18 IIIII 1020

12 ATTESTE LA SITUATION
CANTONALE (voir)

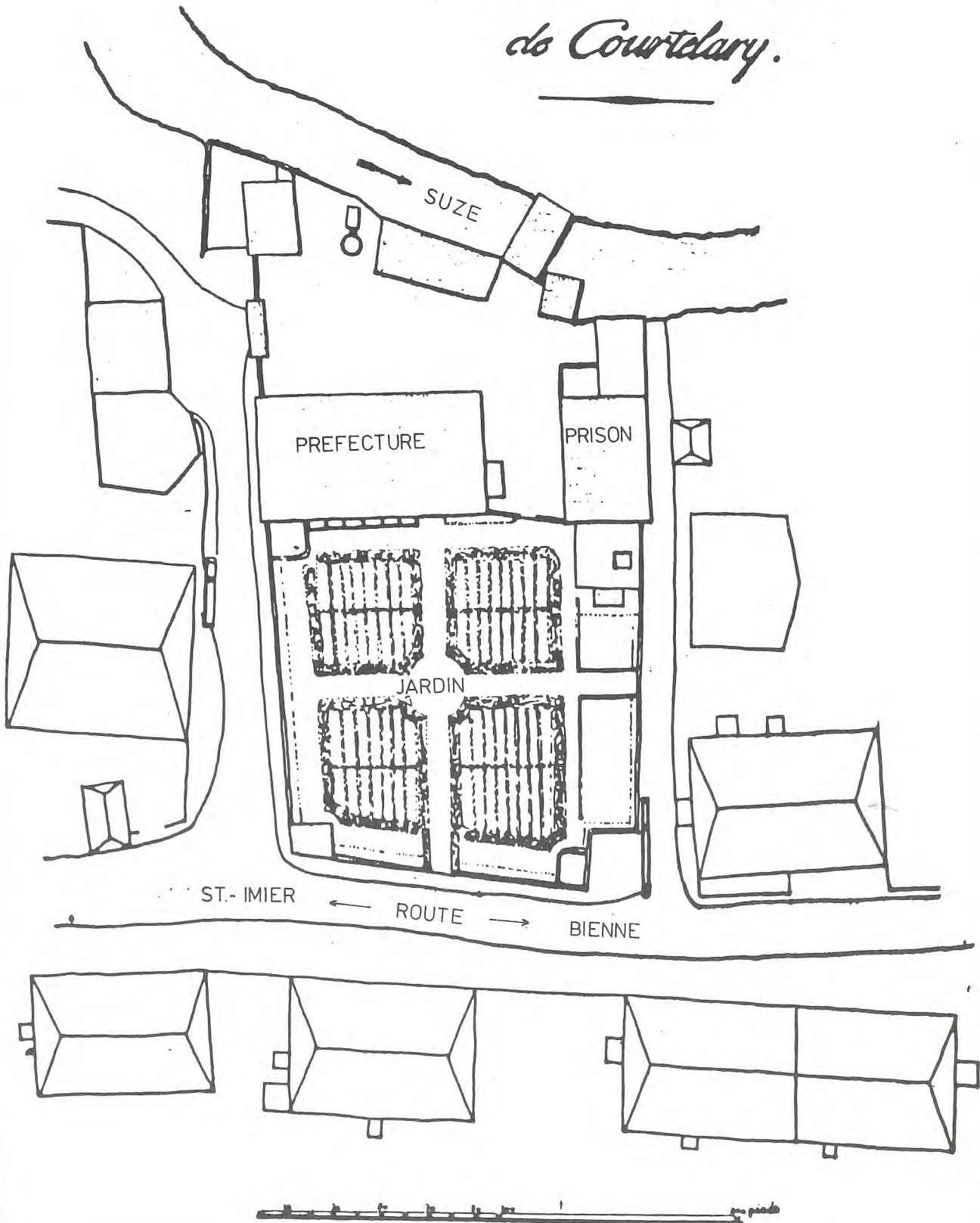
COURTEULARY

Plan 5 1:500

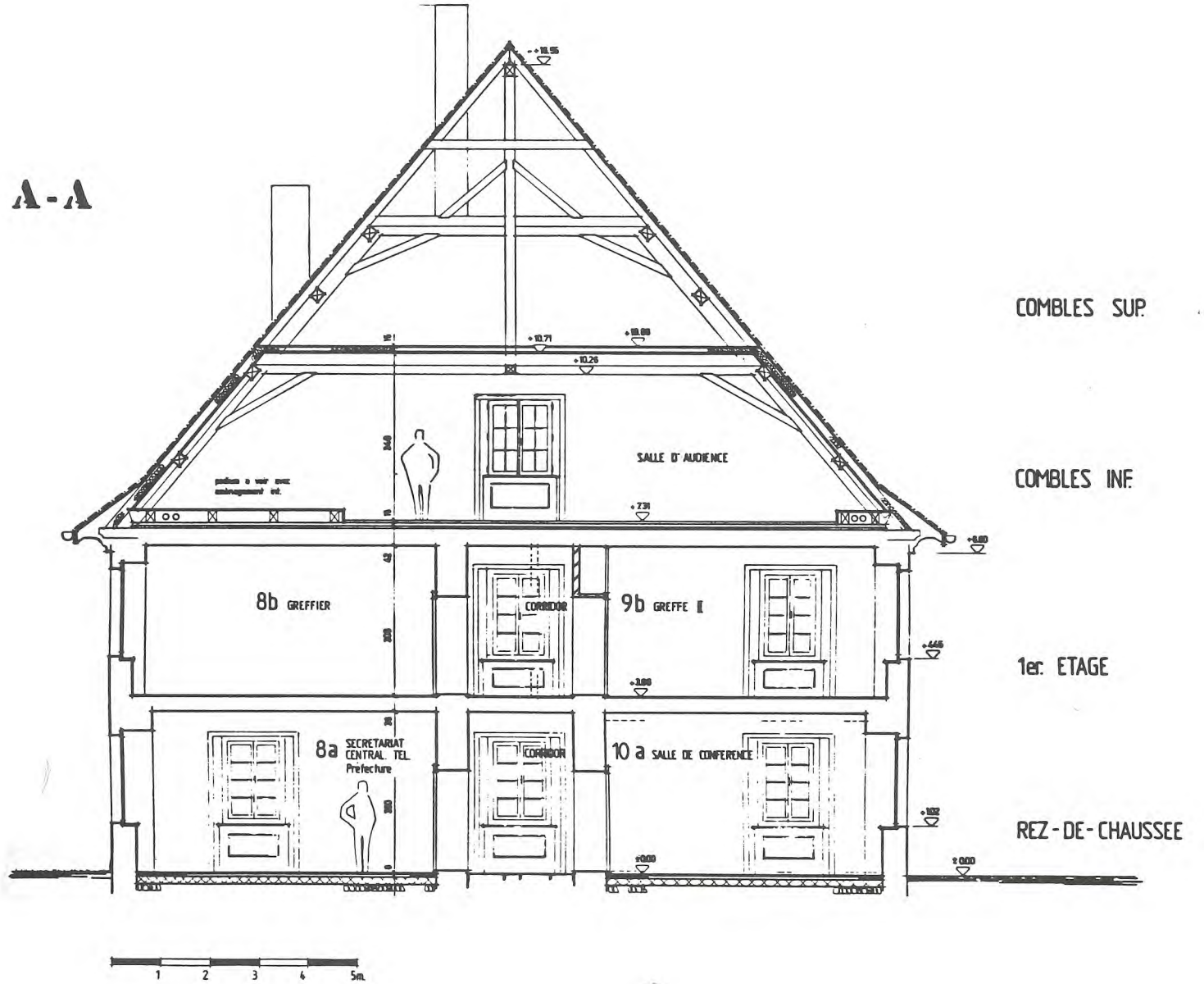


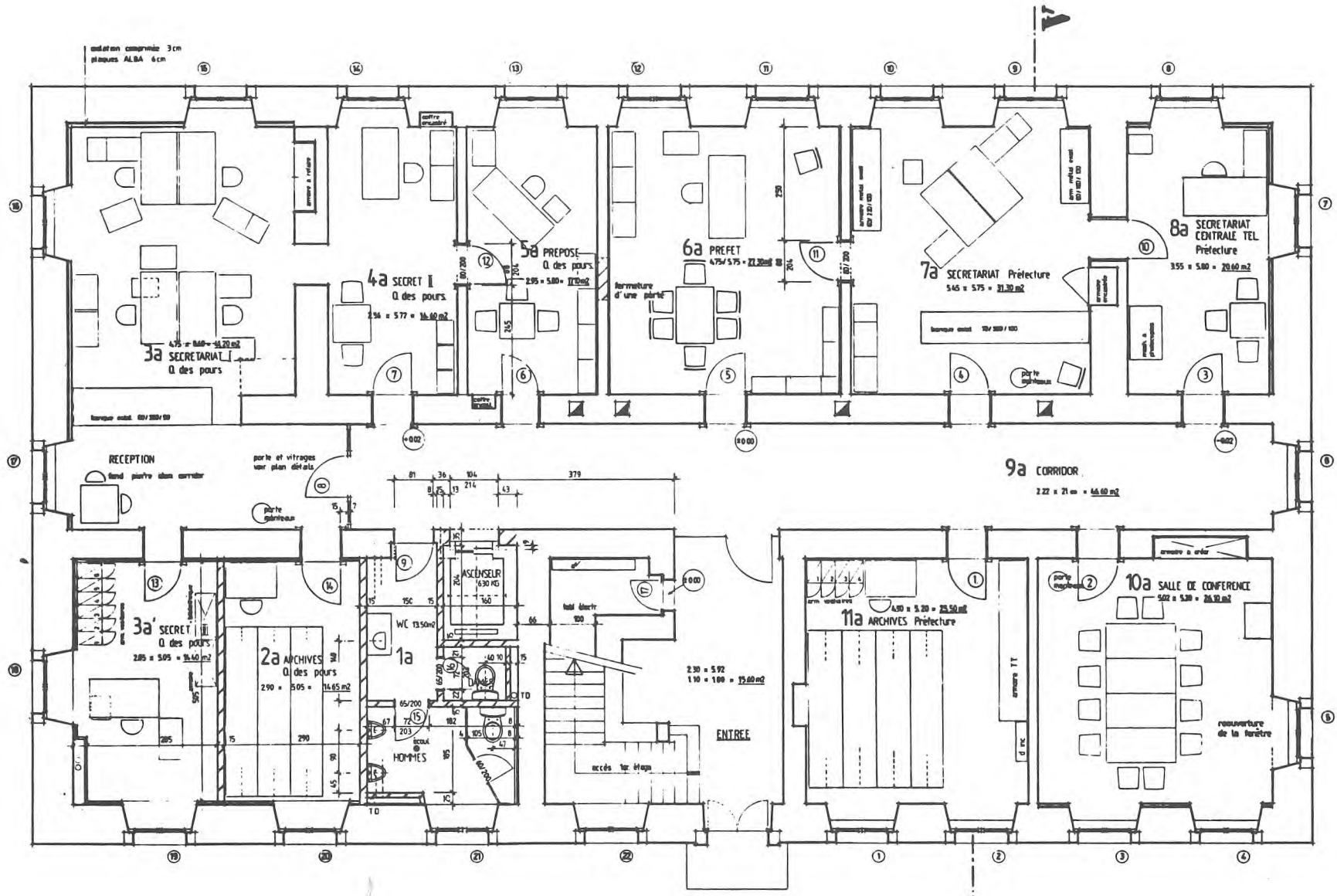
PLAN D'ARCHIVES

Plan
du château baillival
de Courtelary.



COUPE A-A

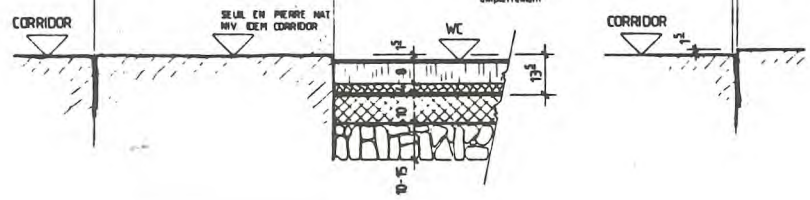


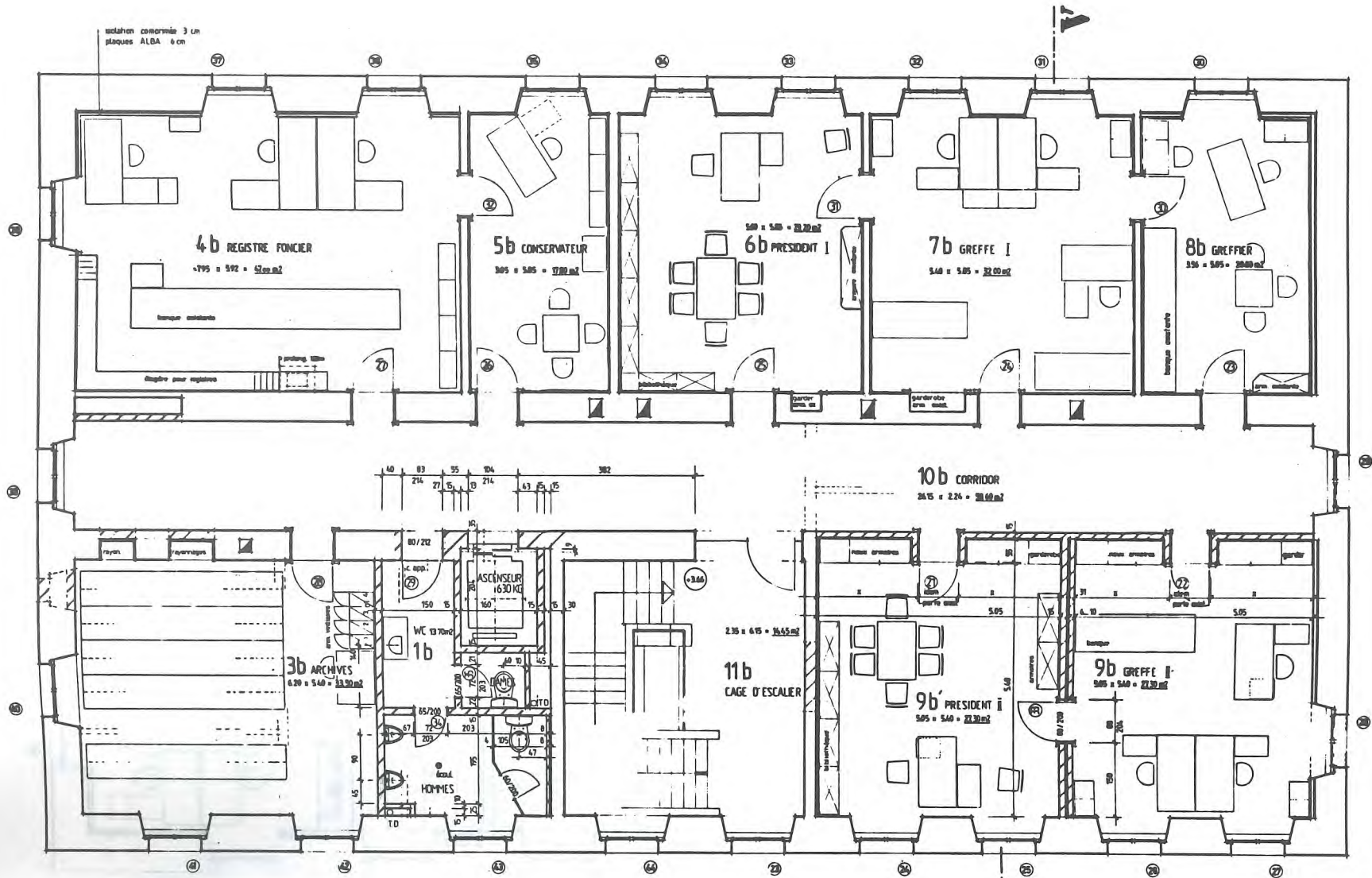


IREZ - DDE - CHAUSSEE



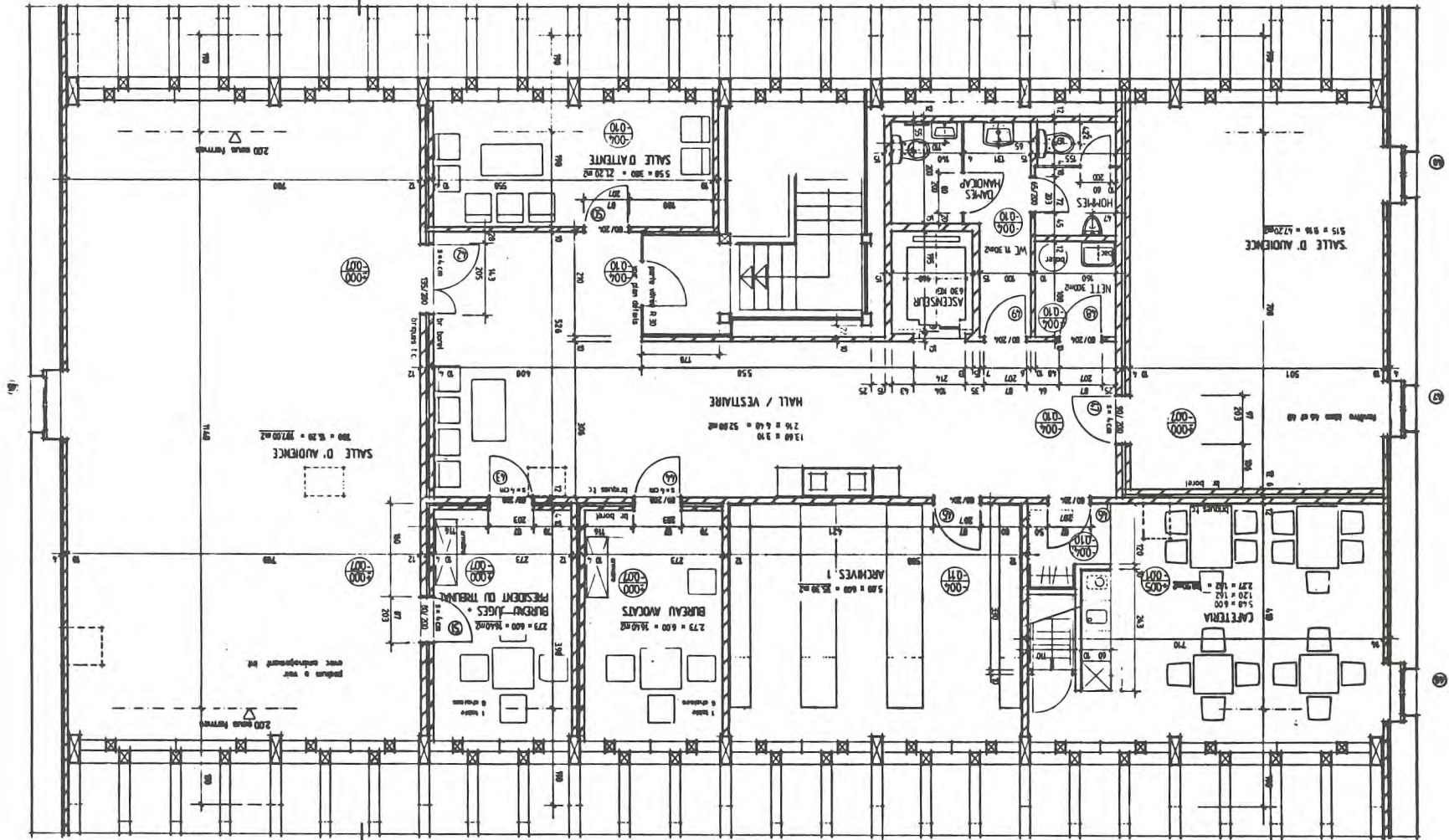
DETAIL DU FOND DANS WC





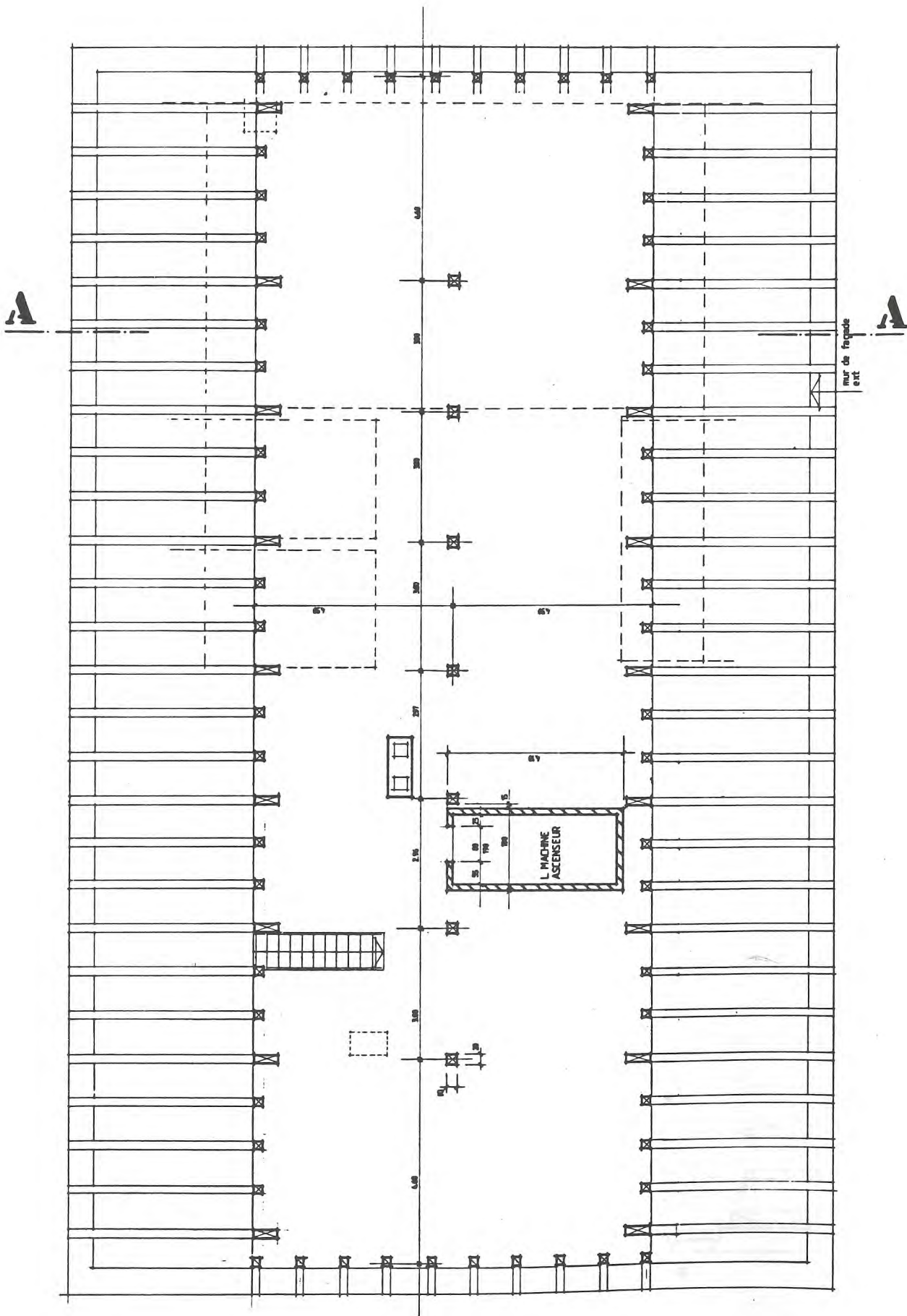
1er. ETAGE

DRAWINGS



A

A

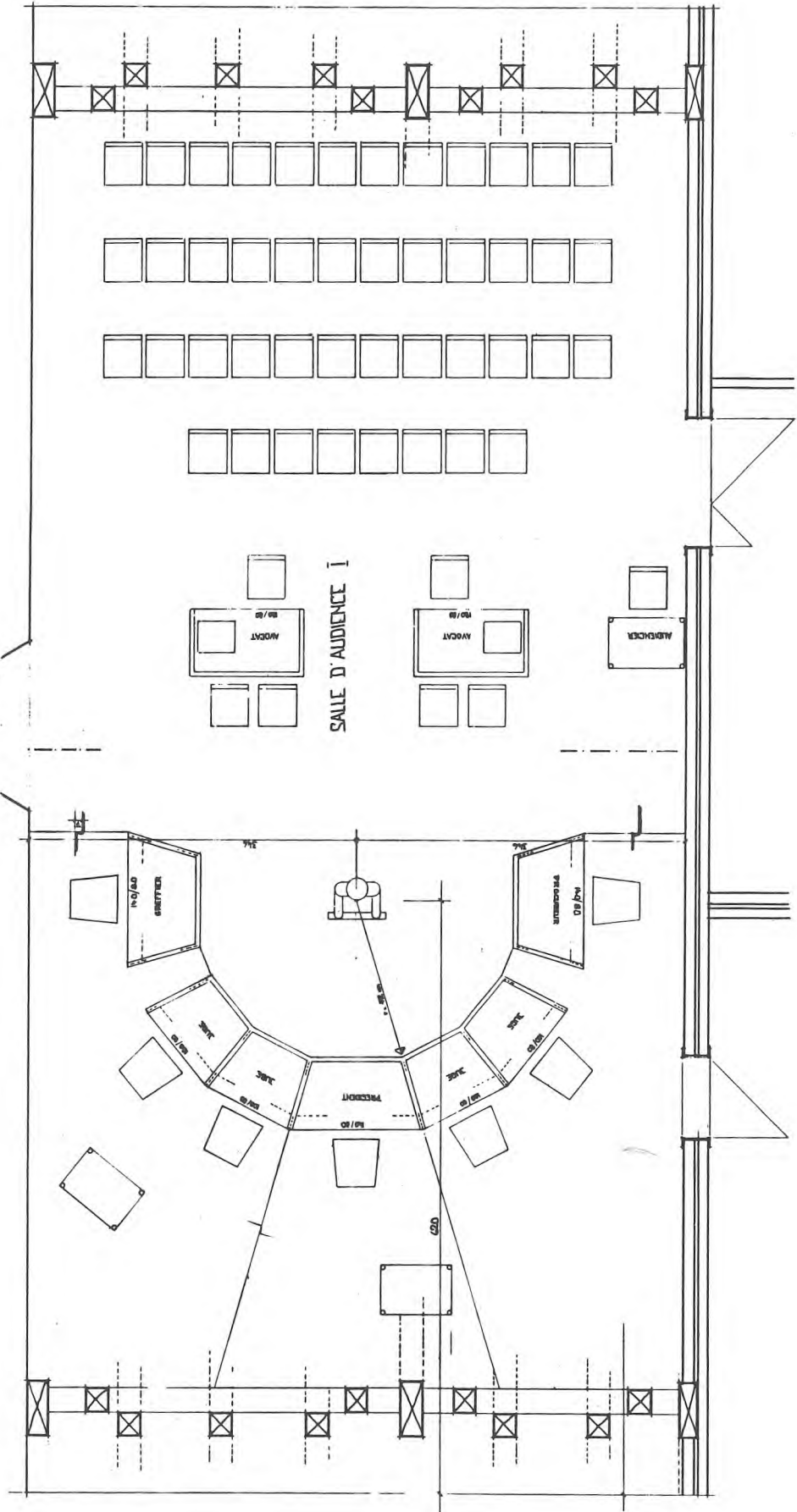
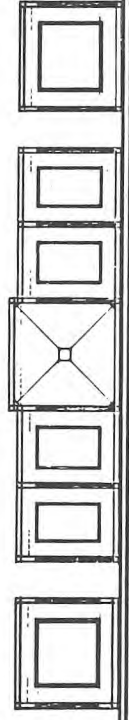


CONSTRUCTIONS DE SÉRIE

SALLE D'AUDIENCE I

VUE 1:20

PROFESSEUR JUGE JUGE JUGE JUGE JUGE JUGE GREFFIER



52 Photographies



Façade nord.



Façade nord.



Entrée.





Cage d'escalier, 1er étage.



Détail main-courante.



Corridor.



Vue intérieure d'un bureau.



Boiserie à l'intérieur d'un bureau.



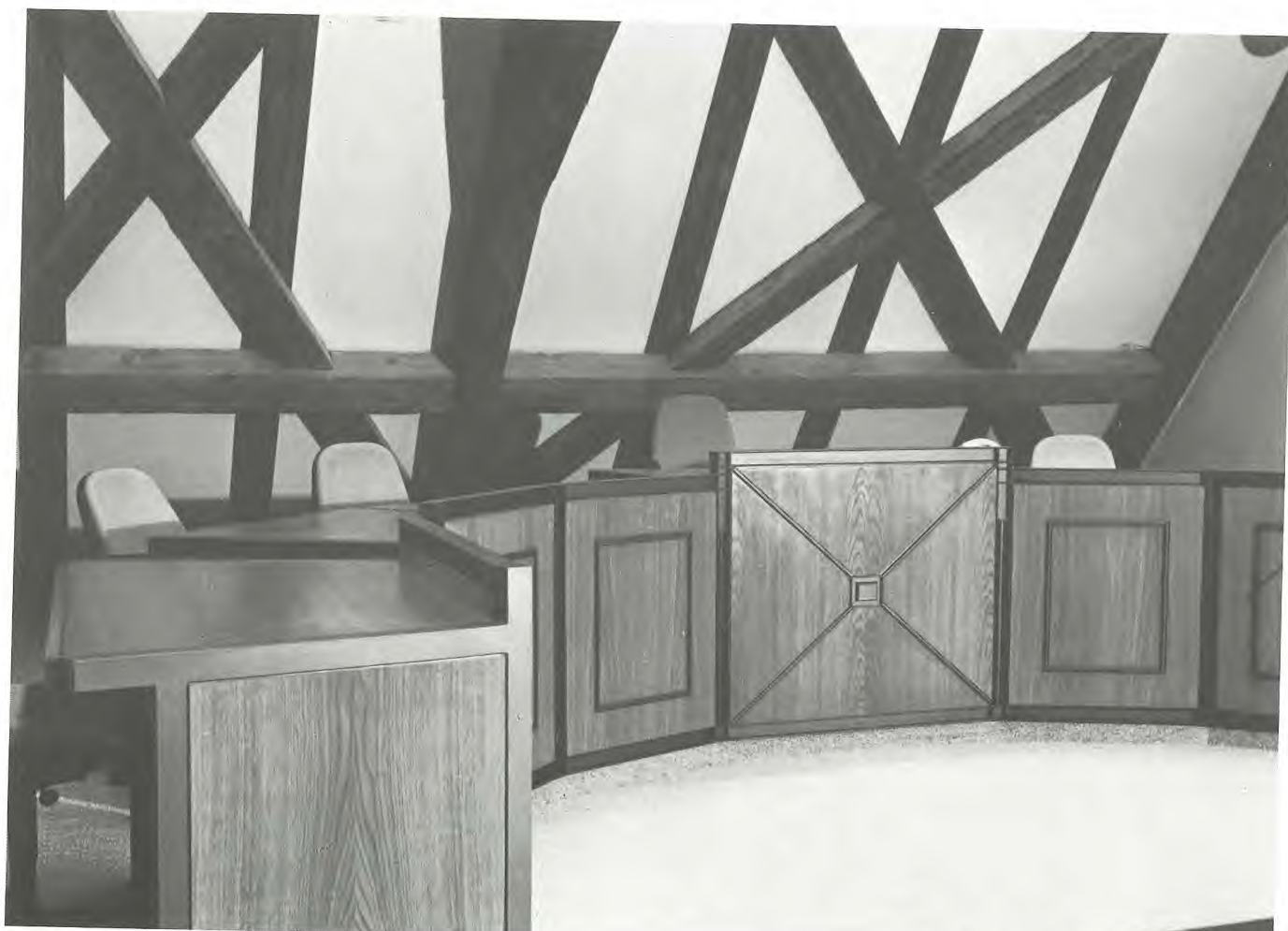
Détail du raccord porte – soubassement.



Corridor (comble 1).



Salle d'audience 1.



Salle d'audience, détail mobilier.